



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPES et agrégation

Question écrite n° 64112

Texte de la question

M. Patrice Carvalho attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'insuffisance du nombre de postes d'enseignants en langue portugaise. Les ressortissants du Portugal constituent la première communauté étrangère en France. Cela crée donc d'incontestables besoins pour les enfants de ces familles mais également pour les jeunes Français, qui côtoient quotidiennement leurs camarades lusophones. En outre, la libre circulation entre pays de l'Union européenne, le développement des moyens de transports internationaux contribuent à rapprocher les peuples et nous avons une culture commune avec le Portugal. Pourtant, il n'existait, cette année, pour le CAPES que 3 postes à pourvoir sur environ 200 candidats et pour l'agrégation 2 postes pour une centaine de candidats. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour remédier à cette situation, aider au développement de l'enseignement du portugais. Nous sommes, en effet, très en retard, par rapport à plusieurs de nos partenaires européens, sur la pratique des langues étrangères. Ne pas prendre de dispositions adaptées en la matière conduirait à handicaper les jeunes Français et à limiter la place de la France en Europe.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur des prévisions de recrutement lissées sur cinq ans qui prennent en compte à la fois, les départs définitifs des professeurs, les besoins de remplacement et les évolutions attendues de la démographie scolaire. Elles doivent tenir compte également des occupations de postes ouverts en loi de finances. S'agissant plus précisément du portugais, le besoin annuel moyen de renouvellement des professeurs titulaires de portugais n'est pas suffisant pour maintenir chaque année des sections de l'agrégation et du CAPES pour cette discipline. Mais dans le souci d'offrir aux jeunes diplômés des débouchés professionnels, des postes en nombre certes restreint par rapport aux candidats ont néanmoins été ouverts ces dernières années pour cette discipline à ces deux concours. Le plan pluriannuel de recrutement décidé récemment devrait permettre de maintenir le niveau de ce recrutement.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Carvalho](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64112

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4056

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5208